



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



ENSEIGNEMENT
AGRICOLE PUBLIC
DE NORMANDIE

CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION **TECHNICIEN CYNEGETIQUE**

Objectifs de la formation

Le/la titulaire du certificat de spécialisation technicien cynégétique gère les habitats et les populations d'espèces animales sauvages, assure des suivis cynégétiques, participe à une gestion durable, participe et encadre des formations et réalise des actions de communication et d'animation cynégétiques.

Lieu de la formation

Campus agricole de Vire
CFA et CFPPA
www.tracy-vire.fr

NaturaPÔLE
Campus Yvetot - CFPPA
www.naturapole.fr



**APPRENTISSAGE &
FORMATION CONTINUE**

DURÉE 9 mois de septembre à juin

CONTENU DE LA FORMATION

Assurer des suivis cynégétiques :

- Assurer des suivis de population de gibier
- Assurer des suivis d'habitats de gibier
- Participer à des études et expérimentations sur des populations et des habitats de gibier
- Traiter des données cynégétiques recueillies sur le terrain

Participer à une gestion cynégétique durable :

- Contribuer à la mise en place d'une exploitation rationnelle et durable des espèces de gibier
- Intervenir avec des acteurs ruraux à l'échelle d'un territoire

Participer à l'organisation matérielle et à l'animation d'actions de formation cynégétique :

- Participer à la formation des futurs chasseurs
- Participer à la formation des chasseurs
- Participer à la formation des piégeurs

Réaliser des actions de communication et d'animation cynégétique :

- Participer à la communication administrative et technique au sein d'une structure et avec les partenaires
- Réaliser des actions d'animation cynégétique
- Constituer une documentation personnelle afin d'actualiser ses connaissances cynégétiques



DÉBOUCHÉS MÉTIERS

**Technicien.ne cynégétique
au sein d'une Fédération
Départementale des
Chasseurs**

**Technicien.ne à l'Office
Français de la Biodiversité**

**Garde particulier au sein
d'un groupement
d'intérêt cynégétique,
d'une association
communale de chasse
agrée, d'une société
de chasse, d'un domaine
de chasse privée.**

CONDITIONS D'ADMISSION

Le/la candidat.e doit être âgé.e entre 16 et 29 ans et remplir à l'entrée en formation une des 3 conditions :

1 - Avoir obtenu un des diplômes :

BTA « Gestion de la Faune Sauvage »

Bac Pro « Gestion et Conduite des Travaux Forestiers »

Bac Pro « Gestion des Milieux Naturels de la Faune sauvage »

Bac Techno « Sciences et Technologies de l'Agronomie et de l'Environnement » Bac Techno « Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant »

BTS « Gestion et Protection de la Nature »

BTS « Gestion Forestière »

2 - Une année d'activité professionnelle à temps plein dans un emploi en rapport direct avec la formation.

3 - Une décision dérogatoire (trois années d'activité professionnelle dans un autre secteur ou d'un autre diplôme).



**Admission étudiée
au cas par cas.**